

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHELLE - 1704 - Documents  
comptables (B-S) - Dépôt le 09/07/2024 - 6426 - 2014 B 00849 - 804 494 383 - 2MH

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2MH</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>					
Adresse de l'entreprise : <b>Rue Elie Barreau</b>		17000 LA ROCHELLE					
Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>		Néant <input type="checkbox"/> *					
Numéro SIRET * <b>8 0 4 4 9 4 3 8 3 0 0 0 1 6</b>							
		Exercice N, clos le. <b>31122022</b>					
		N-1 <b>31122021</b>					
		Brut <b>1</b>					
		Amortissements, provisions <b>2</b>					
		Net <b>3</b>					
		Net <b>4</b>					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	933	161	773
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AV	AW				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	970 066		970 066	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
Autres titres immobilisés	BD	BE					
Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières *	BH	BI					
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	970 999	BK	161	970 838	970 066
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BV			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY			
		Autres créances (3)	BZ	CA	23 486		23 486
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	32 606		32 606	24 359
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	56 092	CK		56 092	25 181
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	1 027 091	IA	161	1 026 930	995 246
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		SARL 2MH		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... 20 000 ..... )	DA	20 000	20 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )	DG	404 431	414 492	
	Report à nouveau	DH			
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>68 520</b>	<b>(10 061)</b>	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	51 566	51 566	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>546 517</b>	<b>477 997</b>	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	310 491	333 338	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )	DV	134 240	109 441	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 060	675	
	Dettes fiscales et sociales	DY	34 622	73 796	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>480 413</b>	<b>517 250</b>		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>1 026 930</b>	<b>995 246</b>		
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	193 203	206 758		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

CERTIFIÉ  
CONFORMÉ  
L'ORIGINAL

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 2MH		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	FE	FF		
		FG	240 501	FH	240 501	226 700
		FJ	240 501	FK	240 501	226 700
	Chiffres d'affaires nets*			FL		
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	89	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	240 502	226 789
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	34 606	20 499
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	1 056	(1 091)
	Salaires et traitements *			FY	120 563	119 220
	Charges sociales (10)			FZ	65 451	74 660
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA	161
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Autres charges (12)			GD		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GE		
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>				GF	221 837	213 287
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GG	18 665	13 502
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GL	75 000	93
	Différences positives de change			GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GN		
	<b>Total des produits financiers (V)</b>				GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GP	75 000	93
	Intérêts et charges assimilées (6)			GQ		
	Différences négatives de change			GR	8 847	11 805
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GS		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GT		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GU	8 847	11 805
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GV	66 153	(11 712)
				GW	84 819	1 790

Désignation de l'entreprise <b>SARL 2MH</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	30
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	392
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	845
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	875
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(875)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	10 976
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	226 882
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	236 943
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	(10 061)
<b>RENVIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HR	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HS	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	HT	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	89
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5 46 314	A2	65 451
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 19 137 obligatoires A9 46 314 dont cotisations facultatives Madelin A7 13 380 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 5 757			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	392		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SARL 2MH** certifier conforme

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		TOTAL I				1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		[ Dont Composants L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui		[ Dont Composants M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[ Dont Composants M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD	933	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN		LO		LP	933	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U	970 066	8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V		
TOTAL IV				LQ	970 066	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	970 066	ØH		ØJ	933		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3	
		TOTAL I				1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV		LW		1X
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agenets et am des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	933	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF
	TOTAL III				IY		NG		NH	933	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	970 066	ØZ
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G
TOTAL IV				I3		NJ		NK	970 066	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	970 999	ØM	

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2MH</b>								Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>										
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH	
<b>TOTAL I</b>			RK		RM		RN		RO	
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM	161	QN		QO	161
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>			QU		QV	161	QW		QX	161
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>			ØN		ØP	161	ØQ		ØR	161
<b>CADRE B</b>										
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>	NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			
<b>CADRE C</b>										
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations							SP			SR

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	51 566	TM	TN	TO	51 566
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	<b>51 566</b>	TS	TT	TU	<b>51 566</b>
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z		TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T		6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B		TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	<b>51 566</b>	UB	UC	UD	<b>51 566</b>	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF			
	- financières		UG	UH			
	- exceptionnelles		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.							
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 114	1 114		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC	22 372	22 372			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR					
	Charges constatées d'avance		VS					
<b>TOTAUX</b>			VT	<b>23 486</b>	VU	<b>23 486</b>	VV	
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(2)	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	310 491	23 281	97 630	189 580	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 060	1 060				
Personnel et comptes rattachés		8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	12 776	12 776				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	9 658	9 658			
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	12 188	12 188			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	134 240	134 240				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
<b>TOTAUX</b>			VY	<b>480 413</b>	VZ	<b>193 203</b>	<b>97 630</b>	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	80 012
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	22 846	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			



Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2MH</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31122022</b>				
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>						
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA		<b>68 520</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	20 487		XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX			XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7	15 906	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	46 961		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	46 961		
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIER SET impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		- imposées au taux de 0 %		I8					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions		WN					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ				
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8								
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												
								<b>TOTAL I</b>		WR	<b>151 874</b>	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		- imposées au taux de 0 %		- imposées au taux de 19 %		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
			- imputées sur les déficits antérieurs									
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	3 750		XA	71 250	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *											
	Majoration d'amortissement *											
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XF	
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB		
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI	XG		
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	YD		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>								<b>TOTAL II</b>		XH	<b>71 250</b>	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice ( I moins II )		XI		80 624		
						déficit ( II moins I )		XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL						
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)						XN		80 624		XO		0

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER  
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise <b>SARL 2MH</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN		YO
<b>à reporter au tableau 2058-A :</b>		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2MH</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(10 061)		Dividendes		ZD	(10 061)					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE							
					Report à nouveau	ZF							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>(10 061)</b>			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	<b>(10 061)</b>				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail ) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) J8				XQ								
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS		2 126		2 622				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ) ES				ST		32 481		17 876				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ		<b>34 606</b>		<b>20 499</b>				
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW		1 056		1 033				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z				(2 124)				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX		<b>1 056</b>		<b>(1 091)</b>				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY		48 140		45 340				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ		715		903				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *				ØB								
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		2,27 %		1,18 %				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP								- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)		ZR		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

## DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2MH</b>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
<b>I - Immobilisations *</b>	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf état 2059A-Détail...					
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
					19%	15% ou 12,80%	
<b>I - Immobilisations *</b>	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>II - Autres éléments</b>	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			( A )	( B )		( C )	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL 2MH**Néant  \*

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.  
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col. ❹ = ❷ + ❸ - ❸ - ❸
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire  
(article 53 A du Code  
général des Impôts)

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME  
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2MH</b>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2MH</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : <b>01012022</b> et clos le : <b>31122022</b>		Durée en nombre de mois <b>12</b>
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	240 501
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>240 501</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>1</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Achats	ON	5 553
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	8 567
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>14 119</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b> 226 383
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	226 383
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	240 501
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	01/01/2022
	GZ	31/12/2022
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	

17

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1	1	(1)	Néant <input type="checkbox"/>
---	---	-----	--------------------------------

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|12|2|0|2|2

N° SIRET 8|0|4|4|9|4|3|8|3|0|0|0|1|6

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2MH

ADRESSE ( voie ) Rue Elie Barreau ZA Les Rivauds Nord

CODE POSTAL 17000 VILLE LA ROCHELLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	2 000

## I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

## II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MARCHAND Prénom(s) Bruno  
 Nom marital  % de détention 75,00 Nb de parts ou actions 1 500  
 Naissance : Date 01121982 N° département 69 Commune LYON Pays FRANCE  
 Adresse : N° 85 Voie boulevard Aristide Briand  
 Code postal 17340 Commune CHATELAILLON PLAGE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique MIRONNEAU Prénom(s) David  
 Nom marital  % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 500  
 Naissance : Date 06101978 N° département 17 Commune LA ROCHELLE Pays FRANCE  
 Adresse : N° 7 Voie rue des Pommiers  
 Code postal 17170 Commune ST JEAN DE LIVERSAY Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant \*

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|2|

N° SIRET 8|0|4|4|9|4|3|8|3|0|0|0|1|6|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2MH

ADRESSE (voie) Rue Elie Barreau

ZA Les Rivauds Nord

CODE POSTAL 17000

VILLE

LA ROCHELLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique SARL Dénomination ADES LASER

N° SIREN (si société établie en France) 437566334

% de détention 100,00

Adresse : N°  Voie Rue Elie Barreau

Code postal 17000

Commune LA ROCHELLE

Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination DALTAIS

N° SIREN (si société établie en France) 529617458

% de détention 98,00

Adresse : N°  Voie Rue Elie Barreau

Code postal 17000

Commune LA ROCHELLE

Pays FRANCE

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie Code postal Commune Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie Code postal Commune Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie Code postal Commune Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie Code postal Commune Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie Code postal Commune Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie Code postal Commune Pays 

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**2MH**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 20 000 euros**  
**Siège social : ZA Les Rivauds Nord**  
**Rue Elie Barreau**  
**17000 LA ROCHELLE**  
**804 494 383 RCS LA ROCHELLE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 juin 2023**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

**DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 68 520,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 68 520,00 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 472 951,00 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme**  
**La Gérance**

